

# Bourgogne

## Côte-d'Or



### Premières tendances structurelles

## recensement agricole 2010

**Département à forte vocation végétale, la Côte-d'Or compte en 2010, 4 900 exploitations, soit 21 % de moins en dix ans. Concentration et spécialisation des exploitations se poursuivent. Les grandes cultures et la viticulture dominent toujours loin devant l'élevage bovin pour la viande et les orientations mixtes. La surface agricole est quasiment stable par rapport à 2000, sur des structures de 94 hectares en moyenne. 11 500 actifs permanents, dont 6 400 exploitants et des salariés en nombre croissant, représentent 10 100 unités de travail annuel.**

### 11 500 personnes dans la production agricole

En 2010, 11 500 personnes, soit 2 600 de moins qu'au précédent recensement en 2000, travaillent dans les exploitations agricoles de Côte-d'Or. Le nombre d'actifs agricoles diminue de 19 %, légèrement moins qu'au niveau régional (- 20 %). Les 6 400 exploitants ne fournissent plus que la moitié de cette force de travail contre 61 % en Bourgogne. Parmi eux, la féminisation reste modérée avec 1 400 exploitantes, soit plus de 22 % contre 20 % en 2000. C'est néanmoins le plus fort taux en Bourgogne.

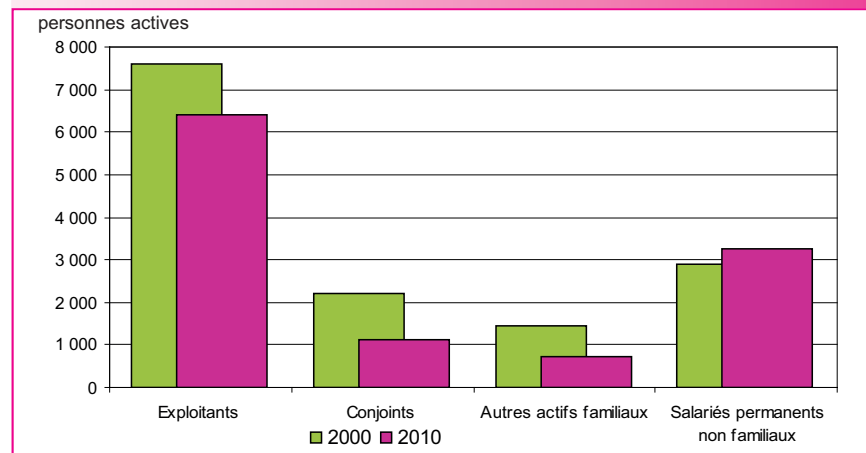
Les autres actifs familiaux constituent 8 % de la force de travail contre 14 % en 2000. Ainsi, le nombre de conjoints non exploitants travaillant sur l'exploitation a été divisé par deux entre 2000 et 2010. Ils ne représentent plus que 5 % de la force de travail contre 9 % en 2000. Cependant, les contributions familiales dépassant le mi-temps sont davantage reconnues et donnent souvent lieu au statut de salarié (dans 42 % des cas). Ainsi, le nombre de salariés familiaux progresse de 14 %. La diminution de l'activité familiale profite nettement à l'emploi salarié. Le

nombre de salariés permanents non familiaux augmente de 12 %, deux fois plus que la moyenne régionale, très loin devant les autres départements bourguignons. On en dénombre désormais 3 300. Ils assurent 27 % du travail contre 22 % en 2000. Les trois quarts de ces salariés travaillent dans des exploitations viticoles.

La main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière fournit 14 % du travail. Sa participation est légèrement supérieure à celle de 2000 (12 %). Elle est employée principalement dans les exploitations viticoles (78 %). De même, la contribution des entreprises de travaux agricoles et Cuma a triplé depuis 2000 mais reste faible : 1 % du travail.

Au total, les 11 500 actifs agricoles fournissent un travail équivalent à 10 100 UTA (personnes à temps plein sur l'année). Le nombre d'UTA par exploitation a augmenté, 2,1 en 2010 contre 1,7 en 2000 ; c'est plus qu'en Bourgogne (1,7). La productivité du travail progresse encore. En 2010, il faut 2,2 UTA pour mettre en valeur 100 hectares contre 2,3 UTA en 2000.

### Progression de l'emploi salarié



Source : Agreste - Recensements agricoles

**Avec 1 400 femmes exploitantes, le taux de féminisation (22,5 %) est le plus élevé de la région (21,4 % en Bourgogne et 26,7 % en France métropolitaine).**

**10 % des exploitations (les plus grandes) contribuent à 37 % du potentiel de production du département.**

**La Côte-d'Or est le premier département bourguignon pour la vendange à la main : 79 % du vignoble (45 % pour la région).**

### 4 900 exploitations en 2010

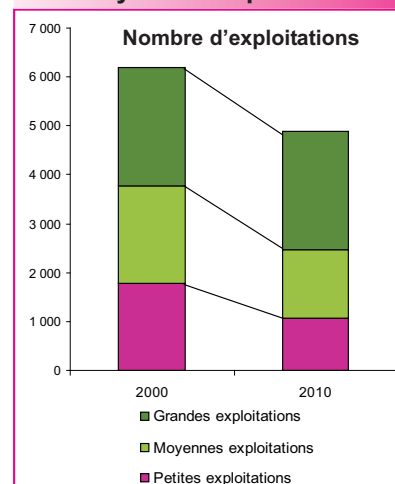
La Côte-d'Or compte 4 900 exploitations en 2010, soit 24 % de la Bourgogne et 1 % de la France métropolitaine. En 10 ans, 1 300 exploitations ont disparu, presque deux sur trois en quarante ans. Ces disparitions concernent d'abord les petites unités. Encore bien présentes en 2000, leur nombre baisse de 41 % (40 % au niveau régional et 36 % au niveau national). Les exploitations au potentiel de production supérieur à 25 000 euros diminuent de 13 %, moins qu'au niveau régional (- 15 %). Ces 3 800 moyennes et grandes exploitations représentent 78 % de l'ensemble : elles contribuent à 98,7 % de la production agricole potentielle départementale et occupent 97,5 % de la superficie agricole. Cependant, les exploitations au potentiel entre 25 000 et 100 000 euros perdent 30 % de leur effectif (- 28 % au niveau régional). Les grandes exploitations, au potentiel supérieur à 100 000 euros, sont légèrement plus nombreuses (+ 0,6 %) mais constituent une part plus importante : 50 % contre 39 % en 2000. Elles produisent désormais 86 % du potentiel départemental.

Les exploitations moyennes et grandes sont spécialisées sur quatre principaux systèmes de production : les grandes cultures, la viticulture, le système mixte « grandes cultures et élevage bovin » et l'élevage « bovins viande ». Ces quatre orientations technico-économiques (Otex) regroupent 89 % des exploitations moyennes et grandes du département. La Côte-d'Or renforce sa vocation pour

le végétal : grandes cultures et viticulture concernent 63 % des exploitations moyennes et grandes. Ces deux Otex ne perdent en dix ans que 8 % des structures.

La concentration des systèmes de production accentue le recul des productions mixtes. Le nombre d'unités moyennes et grandes pratiquant l'élevage bovin pour la viande ou le système mixte « grandes cultures et élevage bovin » diminue de plus de 20 % entre 2000 et 2010. Toutes les exploitations spécialisées en bovins viande élèvent la moitié du troupeau de vaches allaitantes du département. En 2010, campagne peu marquée par la sécheresse, elles ont utilisé la moitié des 54 000 tonnes de paille achetées par les éleveurs de Côte-d'Or.

#### Forte diminution des petites et moyennes exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ À partir d'octobre 2011, Agreste Bourgogne titre sur chaque département, puis sur les installations et l'élevage.

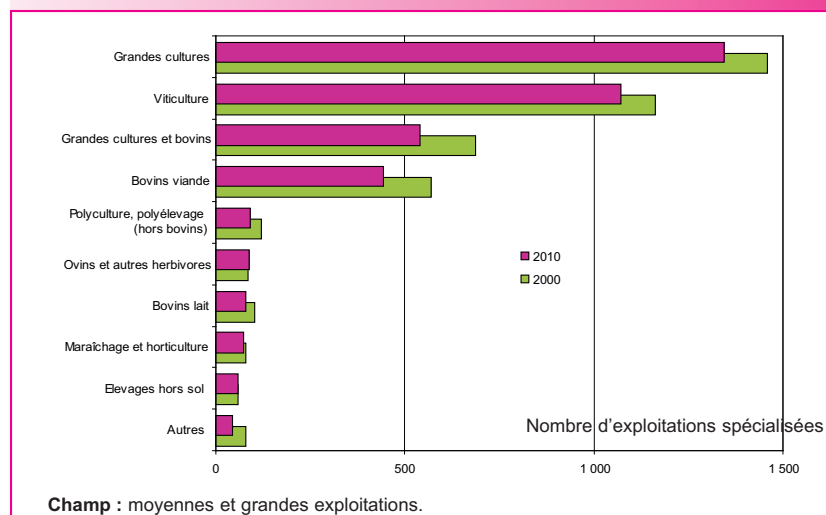
■ Disponible sur internet par commune :  
Cartographie interactive  
Données de cadrage  
Données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur :

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

et sur [www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr)

#### Les exploitations céréalières et viticoles dominent



Champ : moyennes et grandes exploitations.

Source : Agreste - Recensements agricoles

## Une surface agricole constante

L'agriculture utilise ou cultive 457 700 hectares, soit 52 % du territoire départemental. C'est la deuxième surface après la Saône-et-Loire, juste devant l'Yonne. Depuis 2000, la baisse est de 0,2 %, la plus faible des quatre départements.

L'agrandissement des exploitations a quasiment compensé la diminution du nombre d'exploitations. La surface agricole moyenne d'une exploitation cote-d'orientienne atteint 94 ha contre 74 en 2000 (87 ha en région et 55 en France). C'est en partie grâce au nombre important d'exploitations dépassant 150 hectares que la Bourgogne est au cinquième rang des régions.

Si les céréales occupent en 2010 41 % des surfaces, les exploitations valorisent aussi 17 % en oléo-

protéagineux, 32 % en herbe et 3 % en fourrages. Le blé tendre domine devant l'orge et le colza. La plaine de Saône se détache par ses capacités d'irrigation.

Le vignoble s'inscrit sur 2 % du territoire. La surface en vignes des exploitations moyennes et grandes est de 8,5 hectares. En 2010, les structures de 15 hectares et plus sont bien plus nombreuses qu'en 2000 (+ 27 %) et entretiennent ensemble une surface en hausse de 25 %.

La Côte-d'Or maintient un troupeau allaitant de 71 600 vaches (- 2 %) sur 1 400 exploitations (en baisse de 26 %) dont 500 éleveurs spécialisés. Les cheptels laitiers, ovins et porcins, très territorialisés, régressent tandis que l'élevage de volailles se développe.

## Les EARL toujours en progression

Les exploitations de forme sociétaire représentent désormais 46 % des unités contre 31 % en 2000 laissant encore, de peu, la première place aux 2 600 exploitations individuelles. Cette proportion est la plus élevée des départements bourguignons. Les sociétés produisent 74 % du potentiel départemental, les exploitations individuelles 25 %. Ainsi, près du tiers des EARL bourguignonnes sont cote-d'orientiennes. Dans le département, de 35 EARL en 1988, 877 en 2000, on passe à 1 200 en 2010. Elles participent à hauteur de 34 % au produit agricole départemental. Les 450 Gaec (570 en 2000) concentrent 16 % du potentiel

et représentent 9,5 % des structures. En 2010, la moitié des exploitants ont 50 ans ou plus, la part des 60 ans ou plus atteint 19 %. La moitié des petites exploitations ainsi que 12 % des moyennes et grandes sont dirigées par des sexagénaires.

Les jeunes exploitants cote-d'oriens sont bien formés : 79 % des moins de 40 ans ont le niveau Bac ou plus. Quel que soit l'âge, le niveau de diplôme est plus élevé que dans l'ensemble de la région et bien meilleur qu'en 2000.

Trois exploitants sur cinq utilisent internet majoritairement grâce au haut débit, 29 % un logiciel technique et 25 % un logiciel de comptabilité.

**650 exploitations pratiquent une activité de diversification dont 350 comme entrepreneurs de travaux agricoles.**

**90 transforment à la ferme et 70 ont une activité d'hébergement.**

**27 % des exploitations commercialisent via des circuits courts (20 % en Bourgogne).**

**69 % des viticulteurs pratiquent la vente directe (51 % en Bourgogne).**

**2 100 exploitations produisent sous signe de qualité ou d'origine :**

**1 300 en AOP-AOC (97 % sont viticulteurs),**

**130 en label rouge,**

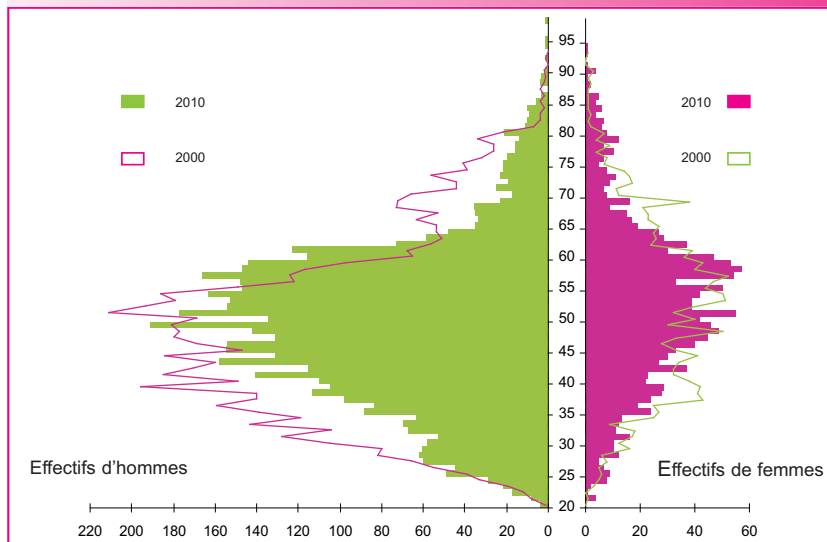
**260 en agriculture biologique ou conversion (+ 201 %).**

**58 % de la surface agricole est consacrée aux céréales et oléo-protéagineux ; c'est le 2e département métropolitain pour sa surface en orge d'hiver et en avoine.**

**10e département en nombre moyen de vaches allaitantes par troupeau : 51 vaches.**

**La Côte-d'Or est 1er département producteur de moutarde condimentaire et de cassis bourgeon, au 2e rang en cassis fruits, au 4e rang en sapin de Noël et au 6e rang en oignon de couleur.**

### Des exploitants plus âgés, les moins de 30 ans résistent



Source : Agreste - Recensements agricoles

### Quelques chiffres clés de Côte-d'Or

Structures	2010	Evolution depuis 2000 en %	Superficies en hectares	2010	Evolution depuis 2000 en %
	Exploitations agricoles	4 900		- 21	Céréales
<i>dont engagées en agriculture biologique</i>	260	+ 201	Oléagineux	78 100	+ 10
<i>dont engagées en AOC-AOP</i>	1 300	- 17	Protéagineux	4 000	+ 112
Exploitants	6 400	- 16	Cultures fourragères	26 800	+ 13
<i>dont âgés de - de 40 ans</i>	1 400	- 33	Superficie toujours en herbe	135 000	- 2
Salariés permanents	3 300	+ 12	Vignes	9 700	+ 2
Saisonniers (en UTA)	1 400	+ 10	Jachères	12 700	- 42
Exploitations moyennes et grandes	3 800	- 13	<b>Taille des exploitations</b>		
SAU moyenne des exploitations sans vigne (1)	159	+ 19	< 50 ha	2 300	- 28
SAU moyenne en vignes des exploitations (1)	8,5	+ 16	50 - 100 ha	550	- 41
<b>Effectifs (nb de têtes)</b>			100 - 200 ha	1 300	- 12
Vaches allaitantes	71 600	- 2	> 200 ha	750	+ 35
Vaches laitières	15 500	- 12	<b>Statut des exploitations</b>		
Total bovins	224 600	- 3	Exploitations individuelles	2 600	- 39
Brebis mères	41 400	- 12	Gaec	450	- 19
Total ovins	61 300	- 19	EARL	1 200	+ 40
Total caprins	900	+ 0	Autre statut	650	+ 20
Total porcins	19 000	- 17	<b>Mode de faire valoir</b>		
Poulets de chair	435 400	+ 57	Faire valoir direct	31%	+ 1
			Fermage à des tiers*	69%	- 1

(1) en ha - champ des exploitations moyennes et grandes

Source : Agreste - Recensements agricoles

\*fermage hors terres prises en location auprès d'associés

### Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découpées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute**

**standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. 25 000 euros correspondent par exemple à une exploitation « bovins viande » de 45 hectares et d'environ 70 têtes.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**.

■ **Cuma** : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

**EARL** : exploitation agricole à responsabilité limitée. La participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire.

**Gaec** : groupement agricole d'exploitation en commun. Tous les associés participent aux travaux.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

22 D Bd W. Churchill BP 87865 21078 DIJON Cedex Tél : 03 80 39 30 12 Fax : 03 80 39 30 99

■ Directeur régional : Jean-Roch Gaillet

■ Directrice de la publication : Dominique Degueurce

■ Composition : SRISE

■ Impression : DRAAF Bourgogne

■ Dépôt légal : à parution

■ ISSN : 1293-1748

■ © Agreste 2011

■ Samuel Bruley

■ Benoît Leseur

■ Isabelle Revillier

recensement  
agricole  
2010